

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT LE SAMEDI
Rédigé en Collaboration.

JOSEPH BEAULIEU - Directeur
Bureau : UNIVERSITÉ LAVAL.

ABONNEMENT - \$1.00 UN AN.
" " 0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS,
Boite 2187, B. P.,
Montréal, Canada.

MONTREAL, 30 NOVEMBRE '95

Heureuse idee

Le portrait de l'honorable Juge Jetté que lui ont présenté ses élèves, samedi dernier, est placé au-dessus de la tribune du professeur, dans leur salle de cours.

A celui-ci, paraît-il, ils se proposent de joindre tous ceux des autres professeurs de la Faculté.

L'idée est heureuse.

Nous y applaudissons de tout cœur.

Dans les écoles publiques, chez les Romains, on exposait la statue de ceux qui avaient bien mérité de la patrie. "Toute la jeunesse, ajoute Rollin, puisait, par la contemplation de ces apothéoses, de grandes leçons de patriotisme."

Outre donc le souvenir que ces portraits serviront à perpétuer chez les élèves, nous voulons y voir, nous, sans craindre d'exagérer, la leçon que recevait la jeunesse romaine à la vue du portrait de ceux qui avaient bien mérité de la patrie.

Le savant professeur, dont le portrait inaugure cette série, peut être à notre jeunesse une haute leçon de travail, de dévouement et d'honneur.

On demande des arguments

Un étudiant en droit écrit à notre journal, sollicitant une réponse à la question suivante :

A poursuit B pour injures verbales proférées depuis au delà d'un an ; n.ais il allègue qu'il n'en a en connaissance que dans l'année. B plaide prescription. Est-ce à B à prouver que A connaissait l'injure plus d'un an avant l'action, ou A doit-il prouver son ignorance ?

Cette question a été posée au *Star* dans le même numéro que celle discutée par notre collaborateur X... dans le dernier numéro du journal, et d'après l'avis du *Star*, c'est à B à faire la preuve.

Nous serons heureux de publier tout travail soit à l'appui de cette opinion, soit contre.

NOTRE LANGUE

Nous extrayons de la brochure de M. Buies, "Anglicismes et Canadianismes" le passage suivant :

"Il y a une chose qui nuira éternellement chez nous, non-seulement à la correction du français, mais encore à la familiarité, à l'intimité avec la langue française, c'est que nous vivons dans un pays anglais, dans un milieu anglais, et que nous

sommes entourés d'anglais. Ce qui est absolument français, dans la province de Québec, ce sont les traditions, le caractère, le type, l'individualité, la tournure d'esprit et une manière de sentir, d'agir et d'exprimer qui est propre aux vieux gaulois. Ce qu'il y a de moins français, c'est la langue. Je mets en fait que la plupart des hommes publics, des hommes de profession, de tous ceux qui appartiennent à une carrière active quelconque, savent moins bien le français que l'anglais, qu'ils emploient régulièrement, à leur insu, quantité de tours de phrase, de membres de phrase anglais ; je dirai plus, et dût le bureau tout entier se ruer sur moi pour m'estourbir ou pour m'écorcher vif, je dirai qu'en général nos avocats (ce sont eux les traitres, les "pendards," à quelque parti qu'ils appartiennent) ne parlent ni l'anglais ni le français, mais un jargon coriace qu'on ne peut comprendre que parce qu'on y est habitué, et que l'on sait mieux ce qu'ils veulent dire que ce qu'ils disent. Et remarquez que je parle en ce moment d'hommes de mérite, d'hommes de valeur, (je laisse de côté les manœuvres de la profession) je parle d'hommes intelligents, cultivés, instruits, possédant une foule de connaissances, d'hommes enfin qui feraient leur marque dans n'importe quel pays, au milieu de n'importe quelle société avancée en civilisation. Mais que voulez-vous ? Ça n'est pas leur faute, c'est la faute du milieu où nous sommes. L'habitude constante et régulière des deux langues les pervertit forcément toutes les deux, surtout, bien entendu, celle qui doit le plus souffrir de cette bâtardise, par les conditions d'infériorité où elle se trouve. Ici, le commerce, l'industrie, la finance, les arts, les métiers et jusqu'à l'éducation, jusqu'aux habitudes, jusqu'à la manière de dire "Bonjour" et de se moucher, tout est anglais. Comment notre langage réisterait-il à toutes ces influences extérieures qui agissent continuellement sur lui, l'enveloppent et l'étreignent ? Comment ne s'imprégnerait-il pas de ces mille apports quotidiens qui sont tous autant de causes de dissolution ? Ce serait miracle qu'il en fût autrement. Mais de là à conclure qu'il faut laisser sottement les choses aller comme elles vont, *sinere res vadere ut vadunt*, il y a un abîme que je suis déterminé pour ma part à franchir, et que je veux déterminer mes compatriotes à franchir avec moi. Si nous succombons à la tâche, eh bien ! nous succomberons ; mais ce ne sera pas sans un suprême effort, et s'il nous faut faire entendre le "finis *Canadae* français" que ce soit, comme Koskiusko, les armes à la main."

JEAN DE LAVAL.

—Le corps change, les rides se forment les cheveux blanchissent, les sens perdent de leur énergie ; mais l'âme surnage au-dessus des ruines qui commencent, comme la lumière du jour éclaire et dore les colonnes d'un temple tombé.

LA BASOCHE

Quelques étudiants en droit ignorent sans doute que ce mot : "La Basoche," un peu nouveau sinon tout à fait baroque au premier abord, désigne leurs glorieux ancêtres.

Eh bien, oui ! "La Basoche" était autrefois la communauté des Clercs du Parlement de Paris. Les Clercs d'avoués et de procureurs composaient cette association. C'était le corps des Etudiants d'alors.

"Basoche" vient d'un mot grec que je ne me rappelle pas (je n'ai jamais été un helléniste) mais dont la signification en français est "discours goguenard et plaisant" ; parce que les membres de la Basoche s'exerçaient au rôle d'avocat en plaçant à certains jours des causes fictives, ce qui n'était très souvent qu'un jeu d'esprit qui ne laissait pas cependant de les rendre capables d'une profession plus sérieuse.

Philippe-le-Bel "de l'avis et conseil de son parlement" fut l'auteur de l'institution de la Basoche. Il accorda plusieurs privilèges à ses membres afin de leur donner de l'émulation et du courage dans la poursuite de leurs études légales.

Il y avait une juridiction tenue par eux, pour régler leur discipline et statuer sur les différends qui pouvaient les diviser. Sous ce rapport nos aînés étaient beaucoup plus favorisés que nous ; car aujourd'hui, s'il arrivait (cas purement spéculatif à la vérité) qu'un étudiant eût des démêlés avec la Justice, il n'aurait peut-être que la faveur de débrouiller sa petite affaire à huis-clos devant le Recorder, et peut-être aussi ne paiera-t-il que trois piastres au lieu de cinq pour éviter les "huit jours."

Vers le milieu du seizième siècle, les habitants de la Guyenne s'étant montrés rebelles au sujet de l'impôt sur le sel, les Basochiens, alors comme aujourd'hui défenseurs de tous les droits par tous les moyens légitimes, au nombre de dix mille, marchèrent volontairement contre les émeutiers, avec le connétable de Montmorency ; ils se conduisirent avec une si grande valeur que Henri II les laissa libres de choisir eux-mêmes la récompense qui leur était si bien due, mais nos désintéressés devanciers ne voulurent rien accepter.

Alors, touché de leur procédé autant que de leur service, le roi, entr'autres récompenses, confirma à la Basoche un titre contesté, celui de *Royaume de la Basoche*. On lui accorda en outre une somme d'argent pour ses amusements. Le roi de la Basoche eut ses armoiries qui étaient trois écritoires.

Cette souveraineté n'était pas un vain mot, elle ne s'appuyait pas sur un vain titre. Les Clercs eurent le pouvoir "de juger et dernier ressort sous le titre et autorité du Royaume de la Basoche" comme aussi "d'établir des juridictions basochiales dans les sièges du royaume ressortissant au parle-

ment de Paris, à la charge de tenir foi et hommage du Roi de la Basoche."

Tous les ans le Roi, de la Basoche devait faire "montre" à tous les clercs du Palais ainsi qu'à ses sujets les Basochiens. On entendait par "montre" une sorte de carrousel où se montraient tout le grotesque possible et le luxe le plus original.

Ces sortes de tournois faisaient fureur et on accourait de fort loin pour y assister. François Ier lui-même se rendit tout exprès à Paris pour jouir de ce spectacle.

Comme un vient de le voir, les Basochiens composaient un royaume. Ils formaient un peuple à part ayant sa constitution propre : ils étaient un état dans l'état.

Cette indépendance, ils l'avaient conquise par leurs prouesses. De là viennent sans doute ces idées belliqueuses qui font qu'une ou deux fois l'année, les Etudiants de Montréal, se conformant à une vieille tradition, prennent la ville d'assaut ; ils se promènent en conquérants dans ses rues sous les yeux des hommes de police qui se dissimulent dans l'ombre ou disparaissent en se glissant comme des fantômes sous des portes cochères.

Ils s'emparent des voies de communications et se font transporter d'un faubourg à l'autre sans autre rémunération qu'un tapage d'enfer qu'ils consentent à donner gratuitement au pauvre conducteur à moitié mort de terreur et au mécanicien qui peste contre la lenteur des courants électriques.

Mais tout beau jour a son coucher. Henri III effrayé du nombre des clercs et puérilement jaloux du "Roi de la Basoche" supprima ce titre.

Le Royaume des Basochiens marche alors vers sa décadence ; on attaque ses privilèges de toutes parts. Un arrêt du Parlement de Paris porte que : "La Cour fait inhibition et défense aux clercs de porter bâtons ou cannes dans l'enclos du palais."

On voit tout ce qu'avait perdu la Basoche ; son empire avait cessé ; ses privilèges avaient été anéantis ; bientôt il ne resta plus de trace de cette souveraineté, qui, s'effaça comme tant d'autres se sont effacés depuis.

La Basoche est morte, mais les Basochiens ne le sont pas. Les membres des facultés de Droit et de Médecine de notre Université Laval en sont la preuve. Elle n'a fait qu'évoluer et changer de nom. Cette franche gaieté, cet esprit bruyant, tapageur, sans malice d'autrefois, existent encore.

Et l'on voudrait anéantir cet esprit consacré par une tradition de six siècles !

Ah ! Ah !

ESSAYISTE.

Le bureau du JOURNAL DES ETUDIANTS, à l'Université Laval, sera ouvert à tous les mercredis soirs, de huit à dix heures.